

m^o 36

Paris, le 10 octobre 2023

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur François CUILHÉ en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 1^{ER} septembre 2023 ;

Décide :

Article 1er : Monsieur François CUILHÉ est autorisé à signer le marché de service de transports occasionnels de groupes scolaires pour les établissements du groupement de l'AEFE de Rabat-Kénitra avec la société transport El Jouani Ghaiti - SARL (STJGTrans) au profit des établissements du pôle de Rabat-Kénitra pour une durée de deux ans.

Le montant maximum du marché s'élève à 3 508 771.93 MAD HT / 4 000 000.00 MAD TTC, soit 322 210.53 € HT / 367 320.00 € TTC.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.



Claudia SCHERER-EFFOSSE